



Mairie de Nant

Place du Claux  
12230 NANT

Nant, le 03/02/2025

Mesdames, Messieurs,

La prochaine séance du Conseil Municipal de la commune de Nant se tiendra

**le mardi 18 février 2025 à 18h dans le « petit hall ».**

**Ordre du jour du Conseil Municipal :**

1. Nomination du secrétaire de séance ; délibération
2. Approbation PV du conseil précédent ;
3. Décisions du Maire ;

**FINANCES :**

4. Ouverture des crédits d'investissement ; délibération

**RESSOURCES HUMAINES :**

5. Création d'un emploi permanent ; délibération
6. Réseau de chaleur : choix du délégataire de service public et attribution de la délégation de service public pour la réalisation et l'exploitation d'un réseau de chaleur au bois ; délibération
7. Approbation des statuts d'Aveyron Ingenierie ; délibération
8. Désignation d'un avocat pour le procès en cours devant le Tribunal administratif ; délibération
9. SPA convention campagne de stérilisation des chats errants sur le territoire communal ; délibération
10. Convention Commune / Paroisse St Amans du Larzac : défraiment ; délibération
11. Prise en charge par la Commune de l'entretien de la concession (Elie MAZEL) ; délibération

**Questions diverses / information du Maire**

Veillez agréer, Mesdames, Messieurs les membres du Conseil, l'expression de mes meilleurs sentiments.

Le Maire,  
Richard FIOL



Selon l'article L2121-17 du CGCT « Si, après une première convocation régulièrement faite selon les dispositions des articles L. 2121-10 à L. 2121-12, ce quorum n'est pas atteint, le conseil municipal est à nouveau convoqué à trois jours au moins d'intervalle. Il délibère alors valablement sans condition de quorum ».